

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

Délibération n°033-2024

Demande de subvention pour une étude géothermique du futur groupe scolaire

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	12	13
Date de convocation		
17 mai 2024		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Sonia BONNET-TELLIER

Ont donné procuration : Myriam SEVENERY à Brigitte GAYAUD

Absents : Régis BLAYRAT, Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE, Christian ALEX

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Dans le cadre du projet de construction du groupe scolaire, et préalablement au dépôt d'un nouveau permis de construire après l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, le maître d'œuvre de l'opération a proposé de substituer au chauffage au gaz initialement prévu une production de chaleur/réfrigération par géothermie de basse énergie.

Il s'agit d'exploiter la chaleur ou la fraîcheur des gisements d'eau souterraine, soit une source d'énergie renouvelable qui ne dépend pas des conditions atmosphériques et qui ne s'épuise pas grâce au principe du « doublet géothermique ».

Sur le plan budgétaire, le recours à la géothermie génère de considérables économies.

Considérant l'expérience et la compétence des services de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard, porteuse de la Mission Chaleur Renouvelable, une convention a été gratuitement conclue pour un accompagnement personnalisé à l'étude et à la réalisation d'une installation automatisée de production géothermique.

La première étape du projet consiste à réaliser une étude de faisabilité, et une consultation publique a d'ores et déjà été initiée auprès de bureaux d'études spécialisés ; le coût de l'étude, selon la CCI, serait de l'ordre de 10.000€, mais bénéficie d'une aide de l'ADEME susceptible d'atteindre 70% du coût hors taxe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n°065-2022 du 22 septembre 2022 approuvant l'avant-projet de construction du groupe scolaire,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. De réaliser une étude de faisabilité pour l'installation d'un équipement de production de chaleur / réfrigération par géothermie de basse énergie pour le futur groupe scolaire élémentaire.
2. De solliciter l'aide financière de l'ADEME Occitanie au taux le plus élevé possible.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à conclure tous les actes afférents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr

Le Secrétaire de séance
Sébastien ANDEVERT

Le Maire
Jean-Marie FOURNIER



